

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-001

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 34, 3^e Avenue à Chapais (lot 4 959 040). La demande concerne la marge latérale du garage attenant à la maison qui est de 0,88 mètre au lieu de 2 mètres ainsi que la marge arrière de la remise annexée au garage attenant à la maison qui est à 2,93 mètres au lieu de 6 mètres, le tout contrevenant à l'article 4.4 du *Règlement de zonage 21-536 de la Ville de Chapais* et ses amendements.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 10 mars, le comité recommande, au Conseil municipal, d'accorder ces dérogations mineures.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 avril 2025 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de résolution et entendra les personnes visées par la zone en question (32-H).

DONNÉ À CHAPAIS, ce 2^e jour du mois d'avril 2025

Mélanie Gagné
Directrice générale, greffière-trésorière